

pose un problème plus fondamental et plus compliqué que le point 100 qui demande un examen général de tous les programmes et activités de développement des Nations Unies et de leurs organismes subsidiaires, en vue de définir nos tâches et leur mode d'exécution. Chaque délégation présente ici doit avoir eu le sentiment, à un moment donné, tout comme les initiateurs de ce point, que nous semblons parfois menacés d'être aveuglés par notre propre ingéniosité à imaginer des solutions et par notre foi en la compétence d'un appareil international à combattre tous les aspects du sous-développement. Nous oublions trop souvent que le tracé d'un nouveau programme, la création d'une nouvelle institution ou d'une nouvelle commission, ne nous permettent pas de régler un problème de développement, mais nous procurent seulement un autre outil nous donnant la possibilité de parvenir à une solution pratique. Nous avons aussi rendu plus impérieuse la nécessité d'une coordination et d'une orientation centralisée afin d'assurer que ces opérations multiples débouchent sur un effort soutenu et consistant. A notre avis, la tâche d'établir cette coordination repose nécessairement sur le Conseil économique et social. Seul le Conseil a le temps et les moyens, aux termes de la Charte, de poursuivre l'examen minutieux qu'un effort commun exige. Il a déjà accompli une partie du travail; il en reste beaucoup plus à exécuter. Il appartient à l'Assemblée générale d'appuyer ce qui a déjà été entrepris et d'insister pour qu'on s'attaque à la tâche dans son ensemble. Après vingt ans d'essais et de recherches, il est grand temps que nous ayons un inventaire détaillé de nos activités, une structure plus rationnelle des programmes d'assistance et des procédures, et une évaluation systématique de la répercussion de ces programmes.

Le besoin de clarté et d'ordre, quoique important, n'est pas notre but premier. Il est bien plus important d'accomplir des progrès plus rapides en surmontant les obstacles à la réalisation d'une croissance économique autonome. Le processus de développement ne sera pas accéléré par la mise en place d'un plus grand nombre d'institutions ou par le tracé de programmes plus nombreux, si ces décisions ont pour seul effet d'imposer d'autres procédures, d'autres documents et d'autres réunions à des gouvernements déjà submergés. D'autre part, le processus de développement peut très bien être accéléré si nous renforçons et si nous pouvons parfaire ce que nous avons déjà établi, si nous concentrons nos efforts sur ces domaines susceptibles d'une initiative internationale et si nous mobilisons de bien plus grandes ressources pour les appuyer. Je reviens à mon premier point: la conjoncture actuelle du développement économique mondial exige une initiative décisive de notre part, une initiative collective et individuelle.